

Bilan simplifié de la section ITP pour l'année 2023

Bilan simplifié avant répartition des organisations syndicales

Bilan simplifié avant répartition							
actif	N			N-1	Passif	N	N-1
	Brut	Amortissement et dépréciation	net	net			
Actif immobilisé(1)	0	0	0	0	Fonds syndicaux	11388	11388
actif incorporel	0	0	0	0	Réserves	0	0
actif corporel	0	0	0	0	report à nouveau	-6658	-6059
actif financier	0	0	0	0	Résultat	141	-598
					Total(1)	4871	4730
Actif circulant(2)	0	0	0	0	Provisions(2)	0	0
stock et fournitures	0	0	0	0	Fonds dédiés(3)	0	0
créances	0		0	0	dettes financières	0	0
Disponibilités(3)	4871		4871	4730	Dettes diverses	0	0
					Total(4)	0	0
Comptes de régularisation(4)	0			0	Comptes de régularisation(5)	0	0
total(1+2+3+4)	4871	0	4871	4730	total(1+2+3+4+5)	4871	4730

Compte de résultat simplifié des organisations syndicales

Compte de résultat simplifié					
Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation(1)	6860	7193	Produits d'exploitation(1)	7001	6594
achats	59	20	Cotisations	1562	3207
autres charges externes	0	0	Subventions	4301	1087
autres services extérieurs	4039	3316	Autres produits	798	95
Impôts et taxes	0	0	Transfert de charges	340	2206
Charges de personnel	0	0	Reprises des amortissements et provisions	0	0
Autres charges	2763	3857			
Dotations aux amortissements et provisions	0	0			
Charges financières(2)	0	0	Produits financiers(2)	0	0
Charges exceptionnelles(3)	0	0	Produits exceptionnels(3)	0	0
Engagements à réaliser sur contribution de financement(4)			Contribution de financement		
			report des ressources non utilisés des exercices antérieurs(4)	0	0
total(1+2+3+4)	6860	7193	total(1+2+3+4)	7001	6594
Solde créditeur:Excedent	141		Solde débiteur:Déficit	0	

ANNEXE DES COMPTES

FO COM Syndicat de PHILAPOSTE

Exercice clos le 31 décembre 2023

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 4 871.00 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de 141.00 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

1 : PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du syndicat.

-continuité de l'exploitation

-permanence de méthodes comptables d'un exercice sur l'autre.

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Il en est de même de la comptabilisation des produits relatifs aux prestations annexes à la cotisation.

2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Néant

3 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Frais pour réunions diverses extérieures nécessaires aux personnels du bureau (transports, restauration) 4 039.00 euros.

Le fonctionnement de la caisse restera le même pour l'exercice 2024.

4 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

5 : RESSOURCES DE L'ANNEE

Ressources à retenir pour la détermination des seuils

-voir document annexe

6 : CONTRIBUTIONS PUBLIQUES DE FINANCEMENT

Néant

7 : ACTIONS DE SOLIDARITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Néant

8 : CONTRIBUTIONS EN NATURE

Les mises à disposition de personnes dont bénéficie le syndicat représentent

-1 cadre secrétaire général départemental, représentant 50%

-4 employés secrétaires adjoints représentant respectivement 30% 10% 10% 10%

-2 employées trésorière et trésorière adjointe représentant chacune 10%

-1 employé archiviste représentant 10%

Bilan des ressources de la section ITP pour l'année 2023

Ressources de l'année 2023	
Cotisations reçues.....	1 562,48 €
Reversement de cotisations.....	2 273,67 €
Subventions reçues.....	4 300,97 €
Autres produits d'exploitation perçus.....	797,59 €
Produits financiers perçus.....	0,00 €
Total des ressources.....	4 387,37 €